

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Jules FRAIR (s'est définitivement déconnecté) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée) – Ghylaine JEANNE (s'est définitivement déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**ABROGATION DE LA
DÉLIBÉRATION DU 22
DÉCEMBRE 2020 RELATIVE
AU VOTE DES TAUX DES TAXES
MÉNAGES**

CM-2021-2S-DAF-25

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes ;

Vu la délibération n° CM-2020-5S-DAF-76b du 12 novembre 2020 relative au débat d'orientation budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n°CM-2020-6S-DAF-91, en date du 22 décembre 2020, relative au vote des taux des taxes ménages ;

Vu le courrier de la direction régionale des finances publiques en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter pour l'année 2021, le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	PROPOSITION DE TAUX 2021
FONCIER BÂTI	10,40%	35,67 %
FONCIER NON BÂTI	20,45 %	20,45 %

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

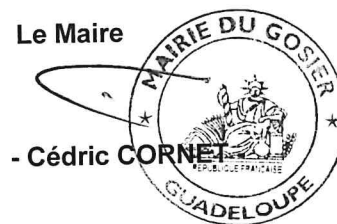
Et publication ou notification
le

08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Abrogation de la délibération du 22 décembre 2020 relative au vote des taux des taxes ménages

Date de transmission de l'acte :

09/04/2021

Date de réception de l'accusé de
réception :

09/04/2021

Numéro de l'acte :

CM20212SDAF25 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20210330-CM20212SDAF25-DE

Date de décision :

30/03/2021

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)